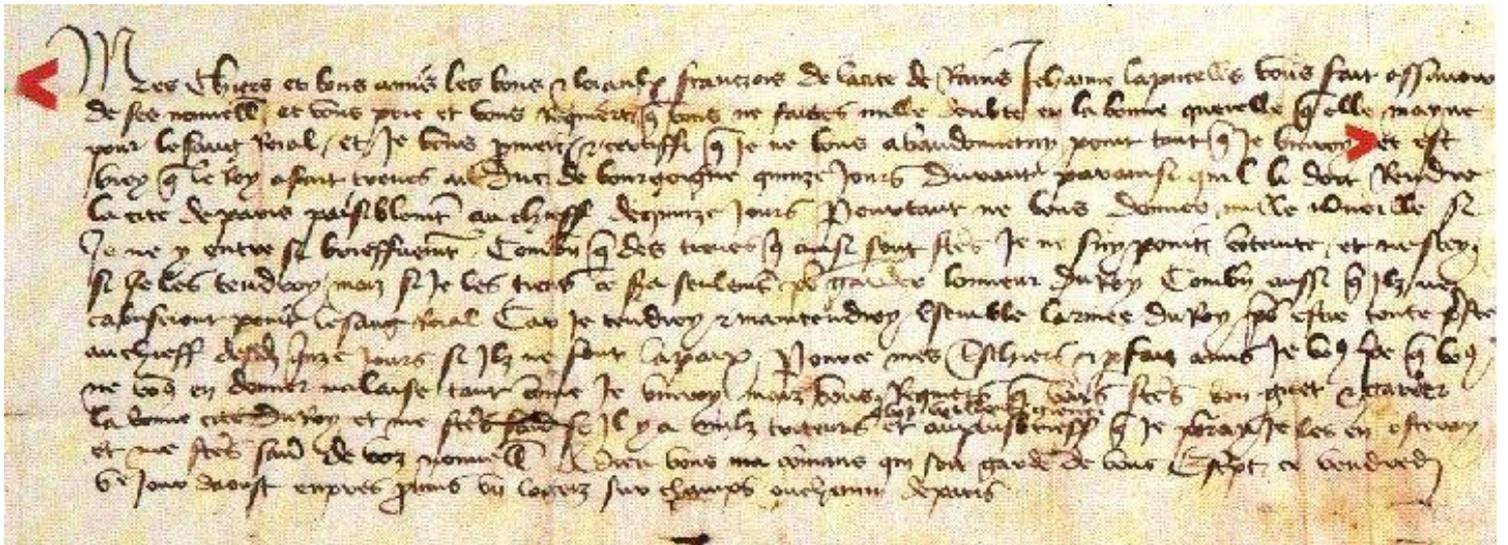


## Lettre aux loyaux habitants en la ville de Reims 5 Août 1429

« Mes chers et bons amis, les bons et loyaux François de la cité de Reims, Jehanne la Pucelle vous fait à savoir de ses nouvelles, et vous prie et tous requiert que vous ne fassiez nul doute en la bonne querelle et je vous promets et certifie que je ne vous abandonnerais point tant que je vivrais. Et est vrai que le roi a fait trêve au duc de Bourgogne quinze jours durant, par ainsi qu'il doit rendre la cité de Paris paisiblement au bout de ces quinze jours. Cependant ne vous donnés nulle merveille si je ne y entre si brièvement, combien que des trêves qui ainsi sont faites, je ne suis point contente et ne sait si je les tendrais, mais si je les tiens, ce sera seulement pour garder l'honneur du roi, combien aussi qu'ils n'abuseront point du sang royal, car je tiendrais et maintiendrais ensemble l'armée du roi pour être toute prête au bout des quinze jours, s'ils ne font la paix. Pour ce, mes très chers et parfaits amis, je vous prie que vous ne vous en donnés malaise tant comme je vivrais, mais vous requiers que vous fassiez bon guet et gardez la bonne cité du roi ; et me faites savoir s'il y a nul individu qui vous veulent grever, et au plus brief que je pourrais, je les en occirais et me faites savoir de vos nouvelles.

A Dieu vous commande qui soit garde de vous".

Traduction de Colette Beaune



Mes chers et bons amis les bons & loyaux françois de la cite de Reims Jehanne la Pucelle vous fait assavoir de ses nouvelles, et vous prie et tous requiert que vous ne fassiez nul doute en la bonne querelle de celle mayne pour le salut royal, et je vous promets & certifie que je ne vous abandonnerais point tant que je vivrais & est vrai que le roy a fait trêve au duc de bourgogne quinze jours durant par ainsi que le duc doit rendre la cite de paris paisiblement au bout de ces quinze jours. Cependant ne vous donnés nulle merveille si je ne y entre si brièvement, combien que des trêves qui ainsi sont faites, je ne suis point contente, et ne sait si je les tendrais, mais si je les tiens, ce sera seulement pour garder l'honneur du roy, combien aussi qu'ils n'abuseront point du sang royal, car je tiendrais & maintiendrais ensemble l'armée du roy pour être toute prête au bout des quinze jours, s'ils ne font la paix. Pour ce, mes très chers & parfaits amis, je vous prie que vous ne vous en donnés malaise tant comme je vivrais, mais vous requiers que vous fassiez bon guet & gardez la bonne cite du roy, et me faites savoir s'il y a nul individu qui vous veulent grever, et au plus brief que je pourrais, je les en occirais & me faites savoir de vos nouvelles.

